



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2024

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

**ARTICLE L 2121-25
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Début de séance : 20 h 30

Président de séance : Patrick GIRAUDEAU, Maire

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre juillet à vingt-heures-trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire.

PRESENTS : GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., BRIAUD C., LATHIÈRE M., BOULLE C., FABIEN-BOURDELAUD I., BOURDELAUD J-P., MOUMNI E., MAIMBOURG S., MORANDIERE A., CLOCHARD H., LATHIERE-JOLY R., LERAY P.,

Absents excusés ayant donné pouvoir : TUGAS M-N (pouvoir donné à C.BRIAUD), PLAN S. (pouvoir à FABIEN-BOURDELAUD I), PIEFORT D. (pouvoir à M. LATHIERE), POUJADE L. (pouvoir à CLOCHARD H.), PINSUTI P (pouvoir à Y. POUJADE), GRUEL M-F (pouvoir à R. LATHIERE-JOLY)

Absents : S. NICOLLE, F.MARQUISEAU, G.JOLIVET

M. Aurélien MORANDIERE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

<u>DÉLIBÉRATIONS ÉTUDIÉES EN SÉANCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DÉCISION</u>
017240DE120920241	Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies a dans une zone France ruralités revitalisation	Approuvée
017240DE120920242	Exonération En Faveur Des Immeubles Situés En Zone France Ruralités Revitalisation Rattachés À Un Établissement Remplissant Les Conditions Requises Pour Bénéficier De L'exonération De Cotisation Foncière Des Entreprises Prévues À L'article 1466 G Du Code Général Des Impôts	Approuvée
017240DE120920243	Acquisition d'une parcelle route de Montlieu pour la DECI	Approuvée
017240DE120920244	Constat d'abandon d'un emplacement réservé	Approuvée